



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2013

PROCES-VERBAL

L'an deux mille treize, le trente octobre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 octobre 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS
M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC Mme RODDIER
M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER
Mme WOELFLÉ M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Mme EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : Mme VINAY à Mme SKAJENNIKOFF M. DUQUESNE à M. BERNARD
M. RABEH à M. LOBJEOIS Mme COULON à M. MARY M. PASQUIER à M. HEDRICH
Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme PENVISY à
Mme METZGER Mme DOMONT à M. MONNIER Mme DOMERGUE à Mme DELAROUZÉE.

ABSENTS EXCUSES : M. BERTRAND Mme BAS.

SECRETAIRE : Mme RODDIER.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente huit.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2013 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 19 septembre au 21 octobre 2013 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 4 RELATIF AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire :

Il faut faire un avenant pour permettre le nettoyage des parties communes et le traitement des déchets de l'école élémentaire de l'Abbaye. Pour l'école élémentaire Robert Fournier, il faut remplacer un agent municipal qui est parti. C'est la SOGERES qui mettra une personne à sa place.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

C'est juste une explication de vote des élus de Vivre sa Ville. Nous allons nous abstenir, comme nous l'avons fait pour les précédentes délibérations concernant cette délégation de service public. Et juste une petite remarque. Je n'ai pas eu de réponse. J'avais demandé des éclaircissements. 18.557 euros : 328.100 repas ... Cela ne fait pas 4,8 mais 5,6 centimes. Alors, il y a peut-être une explication. J'ai demandé. Je n'ai pas eu d'éclaircissements. Donc, nous souhaiterions juste avoir une explication sur ce point.

Le Maire :

Là, je ne peux pas vous la donner. Je demanderai à l'administration de vous la fournir. A mon avis, Monsieur DUQUESNE a mis les bons chiffres. Mais on verra.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. PASQUIER M. DEBUS.

2°/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONCLUE PAR LE CONSEIL GENERAL EN 2009 EN VUE DE L'ETABLISSEMENT ET DE L'EXPLOITATION D'UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES PASSIVES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES SUR LE DEPARTEMENT

Le Maire :

Le Conseil Général des Yvelines, dans le cadre d'une première délégation de service public a mis en place une infrastructure passive de télécommunications à haut débit sur le Département des Yvelines.

Au vu d'une étude menée par le Département, assisté d'un bureau d'études techniques, financières et juridiques, les infrastructures de télécommunications existantes ne permettaient pas de favoriser le développement d'offres concurrentielles à très haut débit.

Le marché n'étant pas en mesure de satisfaire ce besoin d'intérêt général, le Département a donc décidé, par délibération du 15 février 2008, en accord avec les collectivités locales concernées, qu'il y avait lieu, dans un but de développement économique et de développement du territoire, de créer des infrastructures de télécommunications dans les ZAE dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public.

Une seconde convention a été conclue le 3 décembre 2009.

Le réseau livré par le délégataire n'est pas conforme à ce qui était prévu dans le contrat de DSP.

Après plusieurs mois de négociations infructueuses avec Yvelines Connectic pour trouver une solution de sortie acceptable, le Département a, par délibération du 21 décembre 2012, autorisé son Président a prononcé la résiliation de la DSP.

En vue d'assurer la continuité du service public dont il a la charge et de procéder à la finalisation éventuelle et à l'exploitation du réseau de communications électroniques, le Département a étudié différents scénarii de reprise de la DSP.

Il en résulte donc une modification de la durée de la convention et une évolution de la propriété des ouvrages.

Il est nécessaire d'ajuster la démarche instaurée par les parties dans le cadre de la convention conclue le 3 décembre 2009 aux évolutions de la DSP conclue en 2009 et à la reprise du réseau dans le cadre d'une nouvelle DSP.

Les parties s'accordent pour modifier les termes de l'article 11 de la convention initiale portant sur la durée et les termes de l'article 7 de la convention initiale portant sur la propriété des ouvrages en substituant sa rédaction par la stipulation suivante : « Par dérogation aux règles définies à l'article 7 de la convention, les biens de retour établis et exploités dans le cadre de la délégation de service public départementale conclue en 2009 seront transférés en pleine propriété à la collectivité délégante au terme de cette délégation de service public pour permettre au Département de lancer la nouvelle délégation de service public sous forme d'affermage concessif ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ ACQUISITION AU CLAJ DE LA PARCELLE BATIE AP 8 D'UNE CONTENANCE DE 14.832 M² SIS 38, ILE DE MIGNEAUX

Le Maire :

Le Club de Loisirs et d'Action de la Jeunesse a l'air d'avoir mobilisé beaucoup de monde. Il y a beaucoup d'interventions.

Depuis plus de 20 ans, le CLAJ œuvre dans notre ville en étant finalement un peu l'histoire et un peu le sens de notre patrimoine.

Il se trouve que le CLAJ local a décidé d'arrêter son activité. Le CLAJ national qui n'a rien à voir avec le CLAJ local a pris contact avec la mairie pour savoir si nous étions intéressés par le rachat du bâtiment.

Le Service des Domaines a fait une évaluation. Il s'avère qu'elle dépasse 3,2 millions d'euros. Après plusieurs discussions, nous avons fait une proposition au CLAJ pour un montant de 1,5 million d'euros, ce que le CLAJ national a accepté.

Je vous rappelle quand même que beaucoup de personnes dans cette salle ont été formées au CLAJ pendant leur enfance et que c'est un très beau bâtiment.

Pour l'instant, la destination du CLAJ n'est pas connue. Cela à l'air d'inquiéter les gens du syndicat des propriétaires de l'île. Le jour où nous aurons décidé, nous irons effectivement les rencontrer pour dialoguer et discuter avec eux. Aujourd'hui, il s'agit uniquement de l'acquisition d'un patrimoine pour la Ville. Cela me semble assez important pour l'histoire.

Pour continuer, une association des anciens du CLAJ de la ville va être créée pour rappeler l'historique. Il y a des photos. De nombreuses choses vont se mettre en place.

Je dirai aux gens du syndicat des propriétaires de l'île ici présents qu'ils ont fait un certain nombre d'assemblées générales dans cet endroit. Ils en ont bien profité pendant 20 ans. Donc, il n'y a pas d'inquiétude fondamentalement à avoir. En même temps, je rajouterai qu'ils étaient bien contents de nous trouver lorsque la ville a financé 50 % de la voirie.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

D'abord, je voudrais juste que vous puissiez remarquer qu'il y a beaucoup de monde pour nous écouter ce soir. C'est bien. Justement, par respect de tout le public qui est venu et qui porte de l'intérêt aux séances du Conseil municipal, l'opposition a siégé. Lorsque je regarde les quelques bancs vides dans votre majorité ... Si nous n'étions pas présents, il n'y aurait pas le quorum. Donc, on est là et on est bien là.

Le Maire :

C'est très bien.

M. RAYNAL :

Au moins, cela peut être souligné.

Le Maire :

Cela nous est arrivé souvent.

M. RAYNAL :

Voilà.

Je voudrais vous dire aussi que je ne peux pas ne pas lier cette délibération à un rapport de décision qui est d'ailleurs annexé à ce compte rendu ou à cette invitation au Conseil municipal puisque, a priori, vous avez signé le 14 octobre 2013 une convention d'occupation précaire de terrains et bâtiments d'une surface de 15.925 m², situés 38, île de Migneaux, au bénéfice de la ville de Poissy et loués par l'association CLAJ. Il était très bien de tenir quelques propos introductifs par rapport à cette délibération. Il était aussi bien d'informer le Conseil municipal du pourquoi de cette convention (j'imagine un bail précaire), de dire pour combien de mois, pour quelle somme, quel était l'intérêt de la chose, que s'y passe-t-il puisque ce bâtiment est aujourd'hui inoccupé. On a compris (c'est écrit dans le rapport de présentation de la délibération) que l'association (et vous l'avez rappelé il y a un instant) est en liquidation judiciaire. Donc, elle a cessé toute activité. Pourquoi la Ville a-t-elle signé aujourd'hui un bail précaire ? C'est une première question. S'agit-il d'arrangements entre amis (je pourrais dire entre camarades) ? Mais ne voyez pas de malice dans mon propos. En tout les cas, ce sont des questions que nous nous posons.

Le Maire :

Je ne savais pas que vous aviez adhéré au Front National.

M. RAYNAL :

Pardon ?

Le Maire :

Vous avez adhéré au Front National aussi ?

M. RAYNAL :

Pas du tout. Non. Attendez. Ne mélangeons pas tout. Je reste courtois. Cela n'a strictement rien à voir. Et l'on ne parle pas de politique nationale pour un sujet local. Cela n'a strictement rien à voir.

Ensuite, alors qu'il y a une estimation des Domaines de l'ordre de 3,2 millions d'euros (si ma mémoire est bonne), nous nous demandons pourquoi une acquisition aurait été négociée en accord avec le CLAJ (je suis prêt à l'entendre) pour un 1,5 million d'euros. Peut-être qu'il aurait été intelligent de laisser faire la loi du marché. Si d'autres acquéreurs avaient proposé un prix plus important que celui que la Ville de Poissy a négocié ... Ma foi, ce n'était pas plus mal pour les caisses du CLAJ car il aurait récupéré un petit peu plus, même si nous pouvons imaginer que l'estimation était un peu forcée parce qu'il y a un P.P.R.I. dont nous connaissons les contraintes et une épée de Damoclès qui s'appelle l'autoroute A 104. Sans doute ne se fera-t-elle jamais. Mais, si jamais elle se faisait dans le tracé actuel, elle passerait pile poil au-dessus de la propriété. Cela, tout le monde le sait. Donc, nous nous demandons finalement pourquoi la Ville va acquérir ce bien et à ce prix-là. Si c'est pour aider des amis à renflouer les caisses ... Dont acte. Qu'allons-nous en faire ? Il est bien que la Ville accroisse son patrimoine. Et sur l'île des Migneaux, c'est sympathique. C'est sans doute l'endroit le plus sympathique de notre bonne ville. Mais il faudrait y faire des travaux. Pour combien ? Cela n'est pas expliqué. Pour quel projet ? Peut-être de l'éducation populaire. Pardonnez-moi, Monsieur le Maire. Je ne connais qu'une éducation. Elle est nationale. Pourquoi lui mettre des adjectifs qualificatifs ? Peut-être de l'économie sociale et solidaire. A ce moment-là, le jour où la propriété sera dans le giron de la

Ville, elle adhèrera au syndicat puisque c'est une copropriété. Nous sommes sur le domaine privé. Je rappelle que l'île est privée. Et il faudra voir s'il y a conformité entre l'activité pressentie et le règlement intérieur. C'est une autre affaire. Ce n'est pas le débat de ce soir. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'à l'acquisition. Donc, il y a quand même beaucoup de zones d'ombre. Je ne vois pas pourquoi la Ville se précipiterait à engager rien qu'un million et demi d'euros. C'est quand même beaucoup d'argent. Pour y faire quoi ? Nous ne le savons pas. Avec quels aménagements ? Nous n'en savons rien. Ont-ils été estimés ? Nous ne le savons pas. Cela manque un petit peu de transparence. C'est encore un chèque en blanc que vous proposez. Mais ce n'est pas le premier depuis le début de cette mandature. Donc, cela sera sans nous. Et nous voterons contre cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Il y a plusieurs points ou éléments qui restent effectivement à éclaircir au sujet de cette délibération. Aujourd'hui, vous ne présentez qu'une partie, donc celle de l'acquisition probablement infime du projet de reprise de l'ancien site du CLAJ. Dans la délibération, vous présumez, en tout cas vous allez demander un financement auprès du Conseil Général des Yvelines et de la Région Ile-de-France. Vous avez donc déjà proposé le rachat du site par courrier en date du 26 septembre. Et je note également que la discussion du budget 2014 n'est pas encore d'actualité. Or, là, on prend déjà l'engagement pour 2014.

Voici mes questions.

Le site est donc situé en zone inondable, avec un P.P.R.I. Quid des possibilités d'aménagement, voire d'agrandissement dans ce cadre-là, si l'on veut développer une activité, quelle soit populaire, ou autre, ou nationale ? Peu importe.

Quel est finalement le projet global et surtout son coût ? Depuis quelques mois, pour ne pas dire quelques années, on sait qu'il y a toujours un problème récurrent, celui de l'estimation des coûts de toutes les actions que vous mettez en avant avec votre majorité. Sachant qu'aujourd'hui, seul 1,5 million d'euros est demandé, quel est donc l'engagement financier à venir ? 2014 et certainement plus 2015, 2016 et au-delà probablement.

Le CLAJ local ayant été également mis en liquidation en 2012 ... Question bête : pourquoi ne pas avoir traité le sujet avant ? Là, on se trouve déjà fin 2013, c'est-à-dire plus d'un an après.

Et, in fine, à qui va revenir le montant de la vente, c'est-à-dire quel est le passif du CLAJ local ? Il y a quand même une destination. L'une des données qui manque est le passif en présence.

L'estimation était de 3,2 millions d'euros. On ne devrait payer qu'un million et demi d'euros, au moins dans un premier temps pour l'acquisition. Finalement, arrange-t-on les affaires du CLAJ ou pas ?

Pour un sujet aussi engageant pour l'avenir des finances de la Ville, pourquoi la délibération tient-elle à peine une demi-page dans sa présentation ?

Enfin, pour terminer, quelle est la nature de vos relations avec l'ex président du CLAJ local, le dénommé Jean BETBEDER ?

Merci, Monsieur le Maire.

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir.

J'aimerais juste avoir un petit renseignement, Monsieur le Maire. Dans la décision, il est annoncé une surface de 15.925 m². Dans la délibération, il est annoncé 14.832 m². Il y a 1.100 m² de différence.

Effectivement, j'aurais aimé savoir aussi le montant du loyer pour l'occupation précaire.

Le projet du site de l'île des Migneaux aurait dû faire l'objet d'une grande concertation entre élus. Encore une fois, ce sont les membres de votre cabinet qui sont à la manœuvre. Cela dit, l'endroit reste très beau. C'est un site d'une grande surface avec du bâti. Il pourrait accueillir un centre de loisirs, une base nautique, pourquoi pas une maison intergénérationnelle, et beaucoup d'autres possibilités. Le prix me semble raisonnable. Et, dans l'intérêt des Pisciacais, je voterai pour.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Merci, Monsieur le Maire.

En fait, c'est une simple explication de vote. Je pense que les arguments de mes prédécesseurs qui se sont exprimés sur cette question sont suffisamment éloquents. Je les rejoins en tous points sur leurs objections, notamment sur l'absence de projet qui est un critère déterminant, et également sur l'absence de concertation avec les résidents de l'île des Migneaux. Merci. Donc, je voterai contre bien sûr.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je m'adresse à l'assemblée au nom des élus de Vivre sa Ville.

Cette délibération nous a posé question aussi. Nous avons réfléchi longuement sur le fait de la voter ou pas. De toute façon, nous souhaiterions avoir l'assurance que le projet qui justifie l'acquisition de ce bien soit concerté et partagé. Personne ne connaît ce projet actuellement. Il faudrait que les élus puissent avoir toutes les informations (cela a déjà été demandé) concernant les frais de rénovation et de mise aux normes. Nous savons que les bâtiments ne sont actuellement pas aux normes pour recevoir du public. Nous aimerions avoir une idée des frais de fonctionnement de ce site. Nous aurions aimé plus de transparence et d'informations sur les négociations qui se sont déroulées avec le CLAJ, et notamment sur ce qui vient d'être dit en ce qui concerne la location des locaux que nous avons découvert dans le document d'ordre du jour d'aujourd'hui. Néanmoins, nous voterons pour la délibération et pour l'acquisition de ce bien.

Le Maire :

Je ferai juste une petite réponse à Monsieur DEBUS.

Monsieur Jean BETBEDER dont vous avez parlé et qui était président du CLAJ local est un ami. Comme cela, vous avez la réponse très claire. C'est la première des choses.

Deuxième chose. Je n'ai pas négocié avec Monsieur BETBEDER. Il n'a rien à voir. Le CLAJ est une association nationale. J'ai rencontré le président national qui est venu me voir à l'époque. Le coût et le montant étant trop chers, je lui ai dit que ce n'était pas possible. Il est revenu de nouveau à l'attaque pourrait-on dire ou à la discussion en acceptant le prix qu'on lui proposait. Je pense que c'est une bonne acquisition pour la ville. Lorsque l'on parle d'arrangement entre amis ... Dans l'île, certaines personnes voulaient aussi acheter. Finalement, le CLAJ a fait des propositions qui n'ont pas été retenues. Mais, Monsieur RAYNAL, ce n'est pas à moi de décider de ce que veut un vendeur. Le vendeur pouvait peut-être avoir plus d'argent. Il a décidé d'en avoir moins. Ce n'est pas mon problème. Voilà.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 13 voix contre :
Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Mme WOELFLÉ M. MARIETTE
Mme DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

4°/ CESSION AMIABLE DE 40 M² ENVIRON, NON BATIS, DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL, PRIS DANS LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT N° 875, POUR ALIGNER LE FUTUR MUR DE LA PROPRIETE DE LA SCI LE LOGEMENT CONFORTABLE, EN CONTIGUITE DU PARKING DU PINCERAI

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2012

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI :**

Merci, Monsieur le Maire.

La gestion de l'assainissement de la Ville n'est pas déléguée. Elle est assurée par une entreprise désignée après appel d'offres.

Pour l'assainissement individuel, les mises en conformité devront être effectuées dans les 4 ans qui suivront la mise en demeure.

Pour les établissements soumis à une autorisation pour le déversement, il y a la notification d'un arrêté municipal définissant la qualité des rejets autorisés.

On peut dire en gros que 4.917 propriétés sont raccordées et qu'elles rejettent 2.073.569 m³ d'eaux usées.

La société qui fait ce travail est la société VEOLIA PROPLETE. On avait signé un contrat beaucoup moins cher que le précédent, à 158.037,94 euros. Il est passé cette année à 170.126,40 euros T.T.C.

Un certain nombre de travaux ont été faits au titre de l'amélioration du réseau.

Le prix est actuellement de 0,2309 euro H.T. par m³ alors qu'il était en 2011 de 0,227 euro H.T. par m³.

Pour Monsieur HEDRICH, je dirai que la formule de révision des prix prend en compte l'indice de l'index national des travaux publics qui concernent la pose des canalisations sans fourniture.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport qui, conformément à la loi, est consultable au service environnement.

Il est pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement en 2012.

6°/ MISE EN SEPARATIF DE L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN VERSANT DE VILLIERS VERS L'AXE DE LA RUE DE MIGNEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE - NORMANDIE

Madame DRACOULI propose de présenter simultanément les délibérations n° 6 et n° 7 puisqu'il s'agit de 2 demandes identiques, l'une à l'Agence de l'Eau Seine - Normandie, l'autre au Département des Yvelines.

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

On sait que le réseau de Poissy est essentiellement unitaire.

Il s'agit là en fait de faire des travaux qui consisteront en la mise en séparatif, par doublement des collecteurs unitaires, par un réseau EU, et reprise des branchements particuliers, dans le secteur du bassin de Villiers.

L'impact sera la mise en séparatif qui, en temps de pluie, permettra de ne plus déverser en Seine un mélange de pluie et d'eaux usées et de ne pas envoyer en station d'épuration les eaux de pluie.

Il est demandé au Conseil municipal de voter les demandes de subventions.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ MISE EN SEPARATIF DE L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN VERSANT DE VILLIERS VERS L'AXE DE LA RUE DE MIGNEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES YVELINES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2012 POUR LES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA GESTION DES PARKINGS EN OUVRAGE DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA GARE (PARKING D'INTERET REGIONAL)

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

La Ville de Poissy dispose de plusieurs zones de parkings sur son territoire. Ces zones peuvent être situées en extérieur (c'est le cas du stationnement sur voirie) ou dans des parkings construits en ouvrage.

La gestion de ces parkings s'effectue de manière déléguée.

La gestion déléguée, ou délégation de service public, désigne un certain nombre de contrats ayant pour caractéristiques communes :

- un objet plurifonctionnel,
- une rémunération substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service,
- une durée de la convention plutôt longue liée à la durée d'amortissement des investissements,
- un financement privé de l'exploitation du service et, en concession, des investissements initiaux, un transfert complet des risques d'exploitation et des règles souples de transmission des contrats de délégation de gestion.

Le présent rapport a pour objet de présenter les rapports d'activités de l'année 2012.

La société délégataire titulaire de ces deux contrats est l'entreprise VINCI PARK Gestion, qui fait appel pour l'exécution des missions qui lui sont confiées aux sociétés prestataires du groupe, notamment la société VINCI PARK Services.

Conformément à la loi et aux décrets d'application, notamment l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire a remis un rapport annuel d'activités pour la période 2012 pour chacun de ces sites.

Les deux rapports présentent deux annexes de rappels sur les références réglementaires du Code général des collectivités territoriales :

- une note explicative relative à l'obligation d'établissement de comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public,
- une note de présentation des méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Pardon. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce point. C'est une présentation de rapports. Je voudrais simplement apporter une précision. Moi qui utilise en l'occurrence le P.I.R. tous les jours ... J'allais dire qu'il devient tous les jours de pire en pire (pour faire le petit jeu de mots), notamment sur les portes d'accès qui sont dans un état de délabrement assez avancé. Je pense

qu'il ne coûterait pas très cher de faire quelques menus travaux de fixation des poignées pour pouvoir ouvrir les portes car l'on a à chaque fois l'impression, selon l'étage, que la poignée va partir avec le coup de vent qu'il y a à l'extérieur. Il y a aussi le nettoyage du sol. Bien sûr, avec les intempéries, il y a toujours de la saleté. Des tâches d'huile sont encore et toujours présentes. Je l'utilise maintenant depuis quelques mois. Je peux vous dire qu'il n'y a pas eu de grands travaux de nettoyage sur la plupart des niveaux du P.I.R. de la gare. Donc, ce serait une très bonne chose de pouvoir leur rappeler qu'il ne serait pas mal aussi d'entretenir. Encaisser, c'est bien. Mais, entretenir, ce n'est pas mal aussi.

Le Maire :

Je vous rejoins de toute façon. On a pris note. On leur demandera. Mais je voudrais juste souligner que notre P.I.R. sera trop petit dans les années à venir. Il ne sera plus adapté, surtout si Eole arrive. Donc, il y a une vraie réflexion dans notre secteur pour avoir un nouveau Parking d'Intérêt Régional. Le P.I.R. a servi. Mais, aujourd'hui, il n'est pas suffisant. Avec ce qui va se construire à Carrières, cela va encore être plus compliqué. On a pris note.

Il est pris acte des rapports d'activités de l'année 2012 pour les contrats de délégation de service public concernant la gestion des parkings en ouvrage de l'hôtel de ville et de la gare (Parking d'Intérêt Régional).

**9°/ MANIFESTATION CARITATIVE « BOURSE AUX JOUETS SOLIDAIRE »
DU 24 NOVEMBRE 2013 - REVERSEMENT DES RECETTES DES EMPLACEMENTS
A L'ASSOCIATION « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS »**

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

Merci, Monsieur le Maire.

La 4^{ème} bourse aux jouets solidaire aura lieu cette année le 24 novembre au gymnase Caglione. Elle clôturera la Semaine des Droits de l'Enfant. Elle est initiée par le Conseil Municipal des Enfants, comme les autres années. C'est le Conseil Municipal des Enfants sortant qui l'a organisée. Le Conseil Municipal qui vient d'être élu va pouvoir travailler en partenariat avec le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal des Enfants a choisi que les ressources soient versées cette année au Secours Populaire. Donc, il est demandé au Conseil Municipal des adultes de valider cette demande.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien évidemment cette délibération. J'ai quand même besoin d'une information. Comme de nombreux habitants de notre ville, je lis toujours avec attention le magazine de notre ville « Le Pisciacais ». En ouvrant le kiosque, j'ai noté que la bourse aux jouets aura lieu le samedi 23 novembre. En poursuivant un peu ma lecture, je m'aperçois qu'elle est programmée le dimanche 24 novembre. Alors, encore une fois de plus une erreur dans ce journal. A en croire la délibération d'aujourd'hui, c'est bien le dimanche. Mais j'aimerais que vous nous le confirmiez.

Mme METZGER :

Monsieur MONNIER, je confirme que c'est bien le dimanche 24 novembre. D'ailleurs, des affiches donnent actuellement cette information dans la ville. Cette année, nous avons décentré la manifestation. Elle avait lieu au CDA. Malheureusement ou heureusement d'ailleurs, le CDA est pris par une association. Donc, cette année, elle aura lieu au gymnase Caglione. Nous avons déjà des affiches pour informer. Je suis désolée de l'erreur dans « Le Pisciacais ». Mais c'est bien le dimanche 24 novembre. A ce jour, 39 familles ont demandé un stand pour participer à cette bourse aux jouets. J'en profite d'ailleurs pour remercier le Service Commerce qui aide grandement le Conseil Municipal des Enfants dans l'organisation de cette manifestation.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire donne la parole à **M. BLOCH :**

Monsieur le Maire, chers collègues, un guide pratique de Poissy, récemment conçu, est apparu sur le site Internet de la Ville. Certains esprits attentifs de l'opposition et de la population ont constaté avec indignation que la présentation du Conseil municipal amputait une part importante de ce même courant.

En effet, dans ce guide figuraient exclusivement les membres de l'actuelle majorité municipale méprisant par omission ceux de l'ensemble de l'opposition tous courants confondus. Nous rappellerons que les élus d'opposition sont des conseillers à part entière et non entièrement à part.

A l'identique de ce qui apparaissait sur le site de la Ville, un fascicule fut imprimé. Compte tenu de l'omission grossière, la probité intellectuelle et morale devait, à notre sens, le rendre non distribuable. Mais contre toute logique (en tout cas la vôtre), celui-ci a bien été diffusé dans les boîtes à lettres comme l'attestent les témoignages de nombreux Pisciacais habitant divers quartiers.

Cet événement appelle plusieurs observations :

- soit l'omission est volontaire et c'est du sectarisme,
- soit il s'agit d'une erreur et c'est alors de l'amateurisme.

Dans les deux cas, à moins de six mois des élections municipales, la diffusion d'un tel document incomplet s'apparente à un instrument de propagande dont nous demanderons l'intégration des coûts dans vos comptes de campagne.

Par ailleurs, ce fascicule est truffé d'informations erronées. Une actualisation sérieuse n'a pas été réalisée et vous avez publié en quelque sorte un guide qui égare.

Monsieur le Maire, combien ont coûté les 15.000 exemplaires de cent pages, tout couleur, sans publicité et de ce fait entièrement à la charge de la ville ? Combien vont coûter les milliers d'exemplaires rectificatifs imprimés à la hâte ? Nous évaluons la perte entre 18.000 et 25.000 euros que les Pisciacais déjà confrontés aux augmentations d'impôts devront en plus acquitter.

Cette gestion désordonnée a des responsables. Qui sont-ils ? Quelles dispositions prendrez-vous à leur égard ?

Décidément, quand vous voulez faire le bien, vous le faites mal. Mais quand vous faites le mal, vous le faites bien !

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je vous informe, après avoir pris une décision importante et après avoir mûrement réfléchi, que j'estime ne plus disposer des moyens nécessaires à l'exercice de ma fonction.

Je déplore par ailleurs certaines attitudes qui n'ont fait que renforcer mon sentiment de ne plus avoir ma place au sein de cette équipe où le manque de concertation et d'information s'est installé comme une évidence. Ce mode de fonctionnement, un peu inquiétant, ne faisait pas partie des valeurs d'union portées par Poissy 2008 auxquelles vous avez manifestement renoncé et qui font de Poissy 2008 le représentant d'une majorité devenue silencieuse. Le dogme politique est trop présent dans la gestion de la commune. Il ne permet pas l'union dans l'intérêt de notre ville. Notre ville est aussi riche de son histoire que de sa diversité. Les membres de votre cabinet maîtres du fait de l'appareil n'ont aucune légitimité des urnes et ce, dans le plus grand flou statuaire.

Je suis fier d'être élu et de servir l'intérêt général des Pisciacaises et Pisciacais de notre ville et de notre république.

Sachez bien, Monsieur le Maire, à ce niveau de la vie politique, que je regrette de vous avoir vu transformer des différences de point de vue en hostilité personnelle.

Voici les principales raisons qui m'ont incité à vous rendre ce soir ma délégation au développement économique, au commerce, à l'artisanat et aux marchés forains.

Merci.

Le Maire :

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée.

M. BLOCH :

Vous ne m'avez pas répondu, Monsieur le Maire. Je vous avais posé des questions par écrit.

Le Maire :

Je vais vous répondre par écrit, Monsieur BLOCH.

M. BLOCH :

Il faudrait jouer le jeu. On nous demande de poser des questions avant le Conseil municipal ...

Le Maire :

Je ne fais pas un jeu ici. Vous faites un effet d'annonce avec des blagues. Je vous répondrai par écrit. Vous aurez ma réponse par écrit. Je suis libre de le faire. Vous n'avez pas demandé de mettre cette intervention au Conseil ...

M. BLOCH :

Si. J'ai posé les questions.

Le Maire :

Non. Vous ne l'avez pas mis dans votre courrier. Vous ne m'avez pas demandé d'intervenir. Je vous ai laissé intervenir. Je vous répondrai par écrit. Cela me semble assez logique.

M. BLOCH :

Alors maintenant, on ne répond plus au Conseil municipal. On répond à l'intéressé.

Le Maire :

Monsieur BLOCH, pour répondre au Conseil municipal, il y a un règlement intérieur. On demande au Maire de pouvoir avoir un questionnement.

M. BLOCH :

Voilà. Je vous ai posé des questions.

Le Maire :

Vous ne l'avez pas mis dans votre courrier. Lisez-le.

M. BLOCH :

Si. Je l'ai mis dans le courrier. J'ai joint toute l'intervention.

Le Maire :

Mais vous n'avez pas demandé une intervention en Conseil municipal. Sans cela, je vous aurais préparé une réponse.

M. BLOCH :

On rêve ou quoi ?

Le Maire :

Vous rêvez. Mais le français, c'est du français. Monsieur ALLAOUCHICHE vient de faire une intervention. Il m'a fait un courrier me demandant s'il pouvait intervenir au Conseil municipal.

M. BLOCH :

C'est une dialectique d'un autre âge. On doit écrire au Maire pour pouvoir intervenir. On lui pose les questions dans sa lettre. Et il vous répond au Conseil municipal qu'on ne lui a pas demandé expressément dans la lettre de répondre alors qu'on a posé les questions. Je dois dire que c'est un petit peu pervers. C'est le moins que l'on puisse dire.

Le Maire :

Je suis comme vous. Les perversités ont des niveaux différents.

Je vous souhaite une bonne soirée.